

Séance du 4 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation
25.03.2024

Date d'affichage
25.03.2024

Objet de la délibération

Subvention exceptionnelle
DGB40

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
10 avril 2024
Et publication du
10 avril 2024

Secrétaire de séance,
Julien LAGESTE



l'an deux mille vingt quatre

et le 4 avril

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Camille Dulamon, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, et Julien Lageste

Excusés : Mrs Denis Lacape, Pierre Lanquetin et Adelino Machado

Absents : Mme Patricia Roudaut et M. Jean-Marc Castets

Procurations : Pierre Lanquetin à Sophie Despériès
Denis Lacape à Julien Lageste

Secrétaire de séance : Julien Lageste

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du DGB40 (Dax Gamarde Basket 40) qui sollicite une subvention exceptionnelle pour terminer la saison 2023/2024.

Comme évoqué en préambule du précédent conseil municipal, le président du DGB40 confirme dans son courrier les difficultés financières auxquelles le club doit faire face.

Ainsi, il sollicite une subvention exceptionnelle de 7000 € afin de terminer la saison et préparer l'avenir.

Vu la discussion au cours de laquelle certains conseillers souhaitent soutenir le club historique du village mais compte tenu des actions sur la commune qui se sont dégradées voire ont disparues ces dernières années, trouvent la somme de 7 000 € élevée,

Vu les différents montants évoqués par ces conseillers,

Monsieur le Maire soumet au vote une subvention exceptionnelle de 2000 € pour le DGB40

Après un large débat, le Conseil Municipal, à 5 voix pour et 7 voix contre :

- Décide de ne pas accorder de subvention exceptionnelle au DGB40
- Charge Monsieur le Maire d'en informer le DGB40.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

